

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement 2026-458 concernant le pavage des rues chemin Parmentier, des Meuniers, des Bâisseurs (en partie) est entré en vigueur le 14 septembre 2026.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce 16^e jour de septembre deux mille vingt-six.



Isabelle Dumont
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 16^{ième} jour de septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour de septembre 2026.



Isabelle Dumont,
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1